



< Précédent <	Voir l'ordre du jour	9.1 Groupe de travail calendrier scolaire	> Point suivant >
-------------------------------------	--------------------------------------	---	---

Commentaires :	<input type="text"/>	<input type="button" value="Entrer les commentaires"/>
-----------------------	----------------------	--

Date de réunion : Monday, January 11, 2016 - 6:30 PM

Catégorie : Groupe(s) de travail

Type : Info

Sujet : 9.1 Groupe de travail calendrier scolaire

Plan stratégique :

Pièce(s) jointe(s) :

- Pièce(s) jointe(s) :**
- 20160111 CCG Processus-Calendriers scolaires 2016-2017.pdf
 - 20160111 CCG Calendrier scolaire 2016-2017 gabarit - OPTION 1.xlsx.pdf
 - 20160111 CCG Calendrier scolaire 2016-2017 gabarit - OPTION 2.xlsx.pdf
 - 20160111 CCG Calendrier scolaire 2016-2017 gabarit - OPTION 3.xlsx.pdf


Mise en situation :

Financement :

Information :

Recommandation :

Recommandeur :

Joindre un fichier : Signé par: 
Sylvain Allison - Secrétaire-trésorier

Calendriers scolaires
2016-2017

Chères collègues,
Chers collègues,

Vous venez de recevoir un choix de trois (3) options de calendriers adoptés par le Conseil d'administration du CSF le x janvier 2016.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir les communiquer à l'exécutif de l'Association de parents de l'école dont vous avez la charge dans les plus brefs délais. Il est également essentiel que vous lui indiquiez les informations suivantes :

A) Choix des options

- Option 1** Une semaine au congé du printemps (13 au 17 mars 2017)
- aucune minute d'enseignement ajoutée.
- Option 2** Deux semaines au congé du printemps (13 au 24 mars 2017)
- ajout de 8 minutes d'enseignement par jour.
- Option 3** Une semaine au congé du printemps (13 au 17 mars 2017) plus l'ajout d'une deuxième semaine partagée de la façon suivante :
- ⇒ quatre (4) jours en novembre (7-8-9-10) reliés au jour du Souvenir ;
 - ⇒ un (1) jour en février (21) relié à la journée de la famille
- ajout de 8 minutes d'enseignement par jour.

ATTENTION

Un maximum de 8 minutes d'enseignement par jour peut être ajouté au calendrier.

Journées pédagogiques provinciales identifiées par le CSF:

octobre 2016

février 2017 (Rond-Point)

Ces dates seront déterminées après consultation avec le SEPF

Les écoles sont libres d'identifier les quatre autres journées pédagogiques (incluant une journée de planification).

B) Consultation

Le CA confie l'intégralité de la consultation à l'Association des parents de chaque établissement en spécifiant la nécessité de permettre aux membres du personnel de s'exprimer à titre individuel.

NB : Dans la mesure du possible, la consultation doit porter sur :

⇒ Les congés selon l'option choisie (obligatoire pour le 15 février 2016)

Ces étapes peuvent être retardées :

- ⇒ Les quatre (4) journées pédagogiques identifiées par l'école (incluant une journée de planification)
- ⇒ Les dates des remises de bulletins (incluant l'indication « formel » ou « informel »)
- ⇒ Les dates et heures des rencontres parents-maître

Il est toutefois possible à une école de présenter une option autre que celles entérinées par le Conseil d'administration. Dans ce cas, le même processus de consultation doit être suivi ainsi que le même échéancier.

NOTE : Un maximum de 8 minutes d'enseignement additionnelles par jour peut toutefois être ajouté.

C) Échéancier

Avant le 15 février : La direction d'école transmet les résultats de la consultation menée par l'Association des parents en complétant le gabarit de calendrier scolaire au bureau central du CSF (utilisez le gabarit correspondant à l'option choisie).

Avant le 25 mars : Le Conseil d'administration étudie les résultats de consultation ainsi que les suggestions et entérine les calendriers scolaires.

Le 31 mars : La direction générale remet les calendriers scolaires adoptés par le CA au ministère de l'Éducation.

Début avril : La direction générale retourne aux directions d'école leur calendrier scolaire adopté pour divulgation.

NOTE : *Tout changement apporté au calendrier scolaire après qu'il ait été adopté par le CA doit être présenté à la direction générale et adopté de nouveau par le CA.*

Le processus en résumé

Mi janvier	Présentation des options de calendrier par le CE au CA.
Janvier - février	Consultation auprès des écoles pour déterminer l'option de calendrier choisie.
Avant le 15 février	La direction d'école remet les résultats de la consultation à la direction générale (gabarit correspondant à l'option choisie).
Avant le 25 mars	Adoption des calendriers scolaires par le CA
Le 31 mars	Remise des calendriers scolaires adoptés au ministère de l'Éducation.
Début avril	La direction générale remet aux directions d'école leur calendrier scolaire adopté par le CA pour divulgation.

Demeurant à votre disposition, je vous prie de croire, chères collègues et chers collègues, en ma considération.



Bertrand Dupain
Directeur général